



Assemblée générale Conseil économique et social

Distr. générale
3 mai 2007
Français
Original : anglais

**Assemblée générale
Soixante-deuxième session**
Point 43 de la liste préliminaire*
**Souveraineté permanente du peuple palestinien
dans le territoire palestinien occupé, y compris
Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le
Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles**

**Conseil économique et social
Session de fond de 2007**
Point 11 de l'ordre du jour provisoire**
**Répercussions économiques et sociales
de l'occupation israélienne sur les
conditions de vie du peuple palestinien
dans le territoire palestinien occupé,
y compris Jérusalem, et de la population
arabe du Golan syrien occupé**

Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et de la population arabe du Golan syrien occupé

Note du Secrétaire général

Dans sa résolution 2006/43, le Conseil économique et social a prié le Secrétaire général de présenter à l'Assemblée générale, à sa soixante et unième session, par l'intermédiaire du Conseil, un rapport sur l'application de la résolution. Dans sa résolution 61/184, l'Assemblée a, pour sa part, prié le Secrétaire général de lui rendre compte, à sa soixante-deuxième session, de l'application de la résolution. Établi par la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), le présent rapport est soumis en application des résolutions de l'Assemblée et du Conseil.

* A/62/50.

** E/2007/100.



**Rapport de la Commission économique et sociale
pour l'Asie occidentale sur les répercussions
économiques et sociales de l'occupation israélienne
sur les conditions de vie du peuple palestinien
dans le territoire palestinien occupé, y compris
Jérusalem, et de la population arabe du Golan
syrien occupé***

Résumé

L'occupation du territoire palestinien par Israël ne cesse d'aggraver la situation socioéconomique des Palestiniens. Invoquant la légitime défense contre des actions comme la poursuite des attaques par des activistes palestiniens contre des civils israéliens, les tirs de roquettes en territoire israélien depuis la bande de Gaza et l'enlèvement d'un caporal israélien, l'armée israélienne continue de mener des opérations militaires dans le territoire palestinien occupé, de procéder à des détentions arbitraires, de faire un usage disproportionné de la force, de démolir des habitations, de restreindre considérablement la liberté de circulation et de boucler les territoires. Toutefois, la violence entre Palestiniens et Israéliens à Gaza a nettement baissé d'intensité depuis la conclusion du cessez-le-feu du 26 novembre 2006.

La politique de bouclage pratiquée par Israël demeure l'une des causes principales de la pauvreté et de la crise humanitaire dans le territoire palestinien occupé, limitant l'accès des Palestiniens aux services de santé et d'éducation, à l'emploi, aux marchés et aux réseaux d'organisations sociales et religieuses.

La situation budgétaire s'est fortement dégradée à l'issue des élections législatives de janvier 2006. Conformément aux principes arrêtés par le Quatuor le 30 janvier 2006, les résultats des élections ont conduit les donateurs à réexaminer leur aide à l'Autorité palestinienne. Le PNB palestinien a reculé d'environ 8 % au troisième trimestre de 2006, par rapport à la même période en 2005. Les indicateurs économiques révèlent des tendances négatives persistantes. Les taux de chômage et de pauvreté demeurent élevés, s'établissant à 30 % et 60 % respectivement, tandis que pour survivre 65 % des ménages doivent s'endetter auprès de prêteurs informels.

* La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale tient à remercier les organismes ci-après pour leur contribution de fond : Département des affaires politiques, Programme des Nations Unies pour le développement (Programme d'aide au peuple palestinien), Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Fonds des Nations Unies pour la population, Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Programme alimentaire mondial, Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Bureau de la coordination des affaires humanitaires (ONU), Organisation mondiale de la santé, Organisation internationale du Travail et Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient.

L'implantation de colonies de peuplement israéliennes, la confiscation de terres et la construction d'une barrière dans le territoire palestinien occupé, en violation de la Convention de Genève et d'autres normes du droit international, isolent le secteur occupé de Jérusalem-Est, divisent en deux la Cisjordanie et font obstacle à toute vie économique et sociale normale.

Les réfugiés, les femmes et les enfants sont les premières victimes de ces mesures. Les Palestiniens n'ayant qu'un accès restreint aux services dont ils ont besoin, ils sont de plus en plus nombreux à souffrir de malnutrition et autres problèmes de santé. Dans la bande de Gaza, 57,5 % des enfants âgés de 6 à 36 mois et 44,9 % des femmes enceintes souffrent d'anémie.

I. Introduction

1. Dans sa résolution 2006/43, le Conseil économique et social a souligné l'importance qu'il y avait à relancer le processus de paix au Moyen-Orient sur la base des résolutions du Conseil de sécurité, notamment les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 425 (1978), 1397 (2002), 1515 (2003) et 1544 (2004), et du principe dit de terres pour la paix ainsi que du respect des accords conclus entre le Gouvernement israélien et l'Organisation de libération de la Palestine, représentante du peuple palestinien. Dans la même résolution, le Conseil a engagé toutes les parties à respecter les règles du droit international humanitaire et de s'abstenir de toute violence contre la population civile dans le respect de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, du 12 août 1949¹. Le Conseil, convaincu que l'occupation israélienne a gravement entravé l'action menée pour assurer un développement durable et un environnement économique viable dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et le Golan syrien occupé et préoccupé par la gravité de l'impact de la construction du mur par Israël et du régime qui lui est associé à l'intérieur du territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est et alentour, sur les conditions économiques et sociales du peuple palestinien, et par la violation qui en résulte de leurs droits économiques et sociaux, y compris le droit au travail, à la santé, à l'éducation et à un niveau de vie suffisant, a rappelé à ce propos le Pacte international relatif aux droits civils et politiques², le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels² et la Convention relative aux droits de l'enfant³, et affirmé que ces instruments relatifs aux droits de l'homme doivent être respectés dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, ainsi que dans le Golan syrien occupé. Le Conseil a souligné la nécessité de préserver l'unité nationale et l'intégrité territoriale du territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de garantir la libre circulation des personnes et des biens à l'intérieur du territoire, notamment en levant les restrictions en vigueur à l'entrée et à la sortie de Jérusalem-Est, ainsi que la libre circulation vers et depuis le monde extérieur; le Conseil a également souligné que l'accélération de la construction du mur dans le territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est et alentour, est contraire au droit international, divise la Cisjordanie et exerce un grave effet débilant sur le développement économique et social du peuple palestinien, et demandé à cet égard que les obligations juridiques, énoncées dans l'avis consultatif rendu le 9 juillet 2004 par la Cour internationale de Justice (voir A/ES-10/273 et Corr.1) et dans la résolution ES-10/15 de l'Assemblée générale soient pleinement respectées. Dans ladite résolution, l'Assemblée a réaffirmé le droit inaliénable du peuple palestinien et de la population arabe du Golan syrien occupé sur toutes leurs ressources naturelles et économiques, et demandé à Israël, puissance occupante, de ne pas exploiter, détruire, épuiser ou mettre en péril ces ressources; réaffirmé également que les colonies de peuplement israéliennes dans le territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est, et le Golan syrien occupé étaient illégales et constituaient un obstacle au développement économique et social; demandé que les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité soient pleinement appliquées et prié le Secrétaire

¹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 75, n° 973.

² Voir résolution 2200 A (XXI), annexe, de l'Assemblée générale.

³ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1577, n° 27531.

général de présenter à l'Assemblée, par l'intermédiaire du Conseil, un rapport sur l'application de la résolution.

2. Dans sa résolution 61/184, l'Assemblée générale a réaffirmé les droits inaliénables du peuple palestinien et de la population du Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles, notamment leurs terres et leurs eaux et a demandé à Israël, puissance occupante, de ne pas exploiter, altérer, détruire, épuiser, ou mettre en péril les ressources naturelles du territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et du Golan syrien occupé. L'Assemblée a affirmé le droit du peuple palestinien de demander réparation en cas d'exploitation, d'altération, de destruction, d'épuisement ou de mise en péril de ses ressources naturelles par suite de mesures illégales prises par Israël, puissance occupante, dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. L'Assemblée a souligné que l'édification du mur à laquelle Israël procédait dans le territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est et alentour, était contraire au droit international et privait sérieusement le peuple palestinien de ses ressources naturelles, et a demandé à cet égard le respect intégral des obligations juridiques énoncées dans l'avis consultatif rendu le 9 juillet 2004 par la Cour internationale de Justice, et dans sa résolution ES-10/15. L'Assemblée a demandé à Israël, puissance occupante, de mettre fin au déversement de déchets de toutes sortes dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et dans le Golan syrien occupé, qui font peser une grave menace sur leurs ressources naturelles, à savoir les ressources en eau et en terre, et risquent de porter atteinte à l'environnement et de compromettre la santé des populations civiles. L'Assemblée a en outre demandé à Israël de cesser la destruction d'infrastructures vitales, notamment de réseaux d'adduction d'eau et d'assainissement, ce qui a provoqué notamment une dégradation des ressources naturelles du peuple palestinien. L'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui rendre compte, à sa soixante-deuxième session, de l'application de cette résolution.

II. Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem

Morts et blessés

3. Invoquant la légitime défense contre des actions comme la poursuite des attaques par des activistes palestiniens contre des civils israéliens, les tirs de roquettes en territoire israélien depuis la bande de Gaza et l'enlèvement d'un caporal israélien, l'armée israélienne poursuit ses opérations militaires dans le territoire palestinien occupé. Toutefois, depuis la signature du cessez-le-feu, le 26 novembre 2006, les violences israélo-palestiniennes à Gaza ont nettement diminué. De janvier 2006 à février 2007, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a recensé 697 palestiniens tués et 3 558 blessés, y compris 132 enfants tués et 515 enfants blessés⁴, dont, au moins, 28 enfants tués et 120 enfants blessés qui fréquentaient les écoles de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Un élève a été tué en Cisjordanie et deux enfants ont été blessés à Gaza alors qu'ils étaient en classe.

4. De janvier à mai 2006, les 15 champs de mines non délimités en Cisjordanie et dans la vallée du Jourdain⁵ ont fait au moins 21 victimes (6 morts, 15 blessés), pour

⁴ http://www.ochaopt.org/documents/PoC_tables_Feb07.xls

⁵ Voir Portefeuille de projets de déminage 2006, www.mineaction.org

la plupart des enfants⁶. De plus, Israël a fait usage d'explosifs denses à métal inerté à Beit Hanoun et ailleurs dans la bande de Gaza, causant des blessures, nombres desquelles ont entraîné des amputations⁷.

5. De janvier 2006 à février 2007, les actes de violence entre Palestiniens de différentes factions, les affrontements armés entre les différents services de sécurité, la création de nouveaux organismes de sécurité, la prolifération des armes dans la bande de Gaza et le durcissement des positions politiques, ont fait 248 morts dont 20 enfants, et 1 350 blessés⁸. Il convient de souligner que la nette augmentation de ces chiffres s'explique par la violence entre Palestiniens. Selon le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, ces chiffres ont décuplé entre 2005 et 2006.

6. De janvier 2006 à février 2007, les attaques perpétrées par des éléments armés palestiniens auraient fait 29 morts et 524 blessés israéliens⁸.

Arrestations et détentions arbitraires

7. En mars 2006, plus de 9 400 prisonniers palestiniens se trouvaient encore dans des prisons israéliennes, dont 421 depuis plus de 10 ans. Depuis janvier 2006, lors d'incursions répétées dans les localités de Beit Hanoun, Naplouse et Djénine⁹ notamment, les autorités israéliennes ont détenu en moyenne 500 Palestiniens par mois.

8. Environ 120 prisonnières politiques palestiniennes se trouvent encore dans des prisons israéliennes, dont 2 âgées de moins de 18 ans¹⁰. Selon le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), 8 détenues ont accouché en prison; 3 purgent leur peine avec leurs enfants; 31 ne peuvent prendre soin de leurs enfants; 6 ne peuvent recevoir la visite de membres de leur famille; et on a diagnostiqué des problèmes psychologiques chroniques chez 8 d'entre elles.

9. Au 30 septembre 2006, l'armée israélienne détenait 389 enfants palestiniens, dont deux garçons de 12 ans. Près de 60 % des enfants auraient fait l'objet de mesures de contrainte de la part des autorités israéliennes¹¹.

10. À la fin décembre 2006, les autorités israéliennes détenaient toujours 20 agents de l'UNRWA, empêchant celui-ci de s'entretenir avec ces détenus.

Déplacement de populations

11. La construction de la barrière a occasionné des déplacements de populations dans l'ensemble de la Cisjordanie et de Jérusalem-Est occupée. 17,3 % des 32,9 %

⁶ *Landmine monitor 2006*, <http://www.icbl.org/lm/2006/palestine.html#fnB75>

⁷ Rapport du Rapporteur spécial chargé d'étudier la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés par Israël depuis 1967, John Dugard, (A/HRC/4/17), par. 10.

⁸ http://www.ochaopt.org/documents/PoC_tables_Feb07.xls

⁹ A/HRC/4/17, par. 10 et 43.

¹⁰ Voir le site de l'Organisation de Femmes pour les Prisonnières Politiques, www.wofpp.org/english/december.html

¹¹ Rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés (A/61/529-S/2006/826), par. 65.

de Palestiniens vivant à Jérusalem avaient changé récemment de lieu de résidence à cause de la barrière¹².

12. Bien que les données relatives à la population ne seront pas mises à jour avant le recensement, qui aura lieu dans le courant de 2007, les bouclages de villes et villages de la Cisjordanie, le contournement de Jérusalem-Est occupée, la construction de la barrière et l'isolement physique et le bouclage de la bande Gaza ont probablement entraîné les mouvements migratoires internes.

Destruction et confiscation des biens

13. En 2006, l'UNRWA a recensé au total 233 édifices palestiniens, dont 115 maisons, 74 fermes agricoles, 35 commerces et 9 édifices publics démolis par l'armée israélienne en Cisjordanie. Selon le Bureau central de statistique palestinien, 29 314 ménages vivent dans des habitations endommagées par Israël, dont 28 997 dans la bande de Gaza et 317 en Cisjordanie¹³.

14. Naplouse est la région la plus touchée. Le 26 août 2006, dans la ville de Naplouse, 19 maisons ont été démolies par l'armée israélienne. Vingt-trois immeubles commerciaux utilisés par les agriculteurs pour commercialiser leurs produits ont été démolis dans les localités de Bardala et de Marj Na'ja, de la vallée du Jourdain pour défaut présumé de permis. L'armée israélienne a invoqué le même argument pour détruire 14 abris pour bétail à Zbeidat, Khitab Atouf, Froush Beit Dadjan, Gjiftlik et Ash Shouna.

15. En 2006, les autorités israéliennes ont continué à émettre des ordonnances de confiscation. Selon l'UNRWA, des ordonnances de confiscation de terres ont été émises pour 3 845 dounams dans le sud de la Cisjordanie (Al Khader, Oum Salmouna, Halhoul, Yatta, Ad Dahiriyah et Beit Oummar), pour 1 768 dounams dans le nord de la Cisjordanie (Deir Ballout, Bourqin, Hajjah, Faroun, Asira et Kufur Laqef) et 1 337 dans le centre de la Cisjordanie (principalement à Anata et Bir Nabala).

16. Selon le Rapport du Centre de recherche sur la terre, en 2006, la municipalité de Jérusalem a utilisé son budget de démolition de 4 millions de nouveaux shekels israéliens (NSI) pour raser 68 maisons palestiniennes. La municipalité de Jérusalem a procédé à 10 expulsions forcées, prétextant la vétusté des habitations¹⁴. Toujours en 2006, la population palestinienne de Jérusalem-Est occupée a perdu 6 000 kilomètres carrés d'espace résidentiel. Le Comité israélien contre la destruction de maisons a signalé que la municipalité a de plus confisqué des matériels de construction, notamment des mélangeurs de ciments, provoquant ainsi le renchérissement du ciment, et a augmenté le montant de la caution financière pour toute demande de suspension de mesure de démolition auprès des tribunaux. D'ailleurs, les autorités israéliennes ont annoncé de nouvelles démolitions de maisons palestiniennes en 2007.

¹² Resource Center for Palestinian Residency and Refugee Rights et le Conseil norvégien pour les réfugiés, Personnes déplacées dans leur propre pays, *Displaced by the Wall: Pilot Study on Forced Displacement caused by the construction of the West Bank and its Associated Regime in the Occupied Palestinian Territories* (Bethléem 2006). Aussi disponible à : www.badil.org/publications/books/Wall-Report.pdf

¹³ *A report about Housing Conditions in the Palestinian Territory, 2006*, Bureau central de statistique palestinien.

¹⁴ Rapport du Centre de recherche sur la terre, 19 février 2007.

17. De mars 2006 à février 2007, l'armée israélienne a endommagé 3 077 abris de réfugiés et en a détruit 210, touchant ainsi 3 356 familles, aggravant ainsi la situation par rapport à l'année 2005, au cours de laquelle 116 abris de réfugiés avaient été endommagés et 37 détruits.

18. Les travaux de nivellement de terrain et d'excavation ont pris de l'ampleur dans la bande de Gaza. Au moins 6 516 dounams de terres agricoles y ont été détruites à l'aide de bulldozers.

19. Le 27 juin 2006, l'armée de l'air israélienne a détruit six transformateurs de l'unique centrale qui fournissait 43 % de l'électricité utilisée par jour dans la bande de Gaza. Depuis, grâce à l'assistance technique égyptienne et l'aide financière suédoise, la capacité de production d'électricité a été rétablie¹⁵.

20. Les pertes dues aux démolitions et aux confiscations de biens dans le territoire palestinien, y compris Jérusalem-Est occupée, n'ont pas été quantifiées. Cependant, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) estime à 46 millions de dollars des États-Unis les dommages causés par les offensives israéliennes du 26 juin au 28 août 2006 dans la seule bande de Gaza.

21. En avril 2006, Israël a réduit les « zones de sécurité » pour les tirs d'artillerie, autorisant des frappes plus proches des habitations palestiniennes et des zones peuplées, contribuant ainsi grandement à la sensible multiplication des pertes en vies humaines et de biens. L'attaque contre Beit Hanoun a imposé le couvre-feu clouant quelque 40 000 habitants chez eux, les opérations militaires ayant détruit 279 maisons, une mosquée vieille de 800 ans, des édifices publics, des réseaux électriques, des écoles et des hôpitaux, des vergers, des réseaux de distribution d'eau et d'assainissement; des routes pavées ayant été détruites au moyen de rétrocaveuses spéciales¹⁶. Le PNUD estime à 2 372 970 dollars les dégâts causés aux infrastructures.

**Restrictions à la liberté de circulation et bouclage des territoires,
y compris difficultés d'accès à l'aide humanitaire**

22. L'Accord réglant les déplacements et le passage, conclu entre l'Autorité palestinienne et le Gouvernement israélien, sous les auspices du Quatuor, traite expressément de la circulation des biens et des personnes à l'intérieur et à l'extérieur du territoire palestinien occupé.

23. Les six premiers points de l'Accord traitent de la réouverture du poste frontière de Rafah avec l'Égypte, ouvert depuis le 15 novembre 2005. C'était la première fois que l'Autorité palestinienne prenait le contrôle d'un point de passage frontalier international terrestre. Du 26 novembre 2005 au 25 juin 2006, Rafah était ouvert aux passagers dans les deux sens.

24. À la suite d'une attaque contre le poste militaire israélien de Kerem Shalom par des Palestiniens et de l'enlèvement d'un soldat israélien, le 25 juin 2006, le point de passage a été fermé et, invoquant des raisons de sécurité, les autorités israéliennes ont limité l'accès de la mission de l'Union européenne d'assistance à la

¹⁵ Voir A/HRC/4/17, par. 19 et aussi « Act of Vengeance: Israel's Bombing of the Gaza Power Plant and its Effects », dans *B'Tselem* (septembre 2006), disponible au www.btselem.org/English/Summaries/200609-Act-of-Vengeance.asp

¹⁶ A/HRC/4/17, par. 10.

frontière au point de passage de Rafah. Depuis, le point de passage n'est ouvert qu'à titre exceptionnel, notamment lors de périodes de grande affluence d'étudiants et de pèlerins. Dans l'ensemble, entre le 25 juin et le 15 décembre 2006, le point de passage de Rafah n'était ouvert que 14 % du temps d'ouverture prévu. Les ouvertures rares et sporadiques du point de passage y font converger des foules, augmentant de ce fait l'insécurité. Malgré la reconduction du mandat de la Mission, les impératifs de sécurité israéliens continuent de lui limiter l'accès au terminal.

25. Le point de passage de Karni n'a été ouvert que pendant 50 % du temps d'ouverture prévu. De plus, ces ouvertures n'étaient que partielles notamment en raison des impératifs de sécurité israéliens, de sorte que les importations et exportations de la bande de Gaza à destination d'Israël, de la Cisjordanie et au-delà, en ont pâti. Toutefois, de novembre 2006 à mars 2007, les exportations acheminées par le point de passage de Karni ont augmenté de 115 %, ce qui représente une amélioration certes encore en deçà des objectifs visés par l'Accord réglant les déplacements et le passage. En avril et mai, la chute des importations de denrées alimentaires est venue entamer sérieusement la réserve stratégique de farine de la bande de Gaza, entraînant la fermeture des principales boulangeries de Gaza. En mai, suite à la pression internationale, les restrictions à l'importation ont été partiellement levées. Par contre, en 2006, les exportations en provenance de la bande de Gaza ont souffert des plus sévères et persistantes restrictions. De janvier à novembre 2006, en moyenne à peine 12 camions chargés de denrées ont traversé le point de passage, soit une infime partie du trafic de 400 camions par jour envisagé par l'Accord. Les pertes financières se chiffrent en millions de dollars et les conséquences sont désastreuses pour les producteurs de Gaza.

26. Le point de passage de Soufa, qui est couvert par l'Accord réglant les déplacements et le passage, demeure le principal point de passage pour les matériaux utilisés dans la construction à Gaza. Fermé depuis le 14 février, le passage n'est ouvert que sporadiquement. Dans l'ensemble, le point de passage est resté ouvert 60 % du temps d'ouverture prévu pendant la première année d'entrée en vigueur de l'Accord, limitant l'importation de matériaux et faisant grimper ainsi les prix dans la bande de Gaza.

27. L'Accord prévoit des mesures pour faciliter le mouvement des Palestiniens et des marchandises dans la bande de Gaza. Ayant diminué en 2005, le nombre des postes de contrôle s'est accru en 2006. Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH), le nombre d'obstacles physiques en Cisjordanie est passé de 475 en janvier 2006 à 550 en février 2007. En Cisjordanie, ces mesures ont essentiellement disloqué l'économie palestinienne et sérieusement perturbé les liens entre les populations et les services publics, l'emploi et les terres.

28. Selon l'Accord, le 15 décembre 2005 était la date prévue pour l'organisation de convois d'autocars entre la Cisjordanie et la bande de Gaza, le 15 janvier 2006 étant retenu pour les convois de camions. Aucune de ces dates n'a été respectée et ce volet de l'Accord ne semble pas en voie d'application.

29. La construction du port qui n'a pas débuté, et les discussions sur les questions de sécurité, de reconstruction et d'exploitation de l'aéroport n'ont pas eu lieu. Pendant les cinq mois d'occupation de l'aéroport de Gaza par l'armée israélienne, à savoir jusqu'au 22 novembre 2006, les dommages ont été estimés à 16 millions de dollars des États-Unis.

30. L'accès à Jérusalem-Est occupée, pour les détenteurs de pièces d'identité de la Cisjordanie en provenance de Bethléem (au sud) et Ramallah (au nord), s'est encore détérioré à la suite de l'aménagement de nouveaux systèmes de terminaux. Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, depuis janvier 2006, l'armée israélienne a interdit aux piétons palestiniens et à leurs véhicules huit des 12 routes menant à Jérusalem-Est occupée. Comme 65 % du personnel du Bureau extérieur de Cisjordanie sont titulaires des pièces d'identité de la Cisjordanie, les restrictions d'accès à Jérusalem-Est occupée, de plus en plus nombreuses, nuisent à l'aptitude de l'UNRWA à fournir des services aux réfugiés de Cisjordanie.

31. En Cisjordanie, parmi les milliers de cas de refus et de retards signalés par les agents de l'UNRWA, un bon nombre concerne l'acheminement de l'aide humanitaire d'urgence, des véhicules de l'Office ou de location transportant des denrées alimentaires et médicales, des fournitures humanitaires, des équipes sanitaires mobiles ou des équipes de distribution alimentaire notamment s'en étant trouvés gênés dans leurs déplacements. Les programmes ordinaires ont souffert de la restriction des déplacements des enseignants, travailleurs sociaux et agents du bureau extérieur en Cisjordanie, les couvre-feux imposés aux campements, villages et localités venant perturber davantage les prestations de service par l'Office. Depuis mars 2006, le Bureau extérieur de la Cisjordanie a perdu l'équivalent de 832 jours-homme.

Barrière

32. Israël poursuit la construction de la barrière, allant à l'encontre de la résolution ES-10/15 de l'Assemblée générale, qui prend acte de l'avis consultatif rendu par la Cour internationale de Justice selon lequel l'édification de la barrière dans le territoire palestinien occupé, y compris à l'intérieur et sur le pourtour du secteur occupé de Jérusalem-Est, était contraire au droit international.

33. La construction de la barrière influe grandement sur la situation humanitaire des collectivités palestiniennes de Cisjordanie. Le 20 avril 2006, le cabinet israélien a approuvé un nouveau tracé de la barrière, l'allongeant de 33 km, ce qui en porte la longueur à 703 kilomètres¹⁷. Les colonies d'Emmanuel et d'Ariel seront scindées en plan étoile, entourant plus de 25 500 Palestiniens sur trois côtés avec une seule voie d'accès située à l'est de la barrière. En conséquence, 10 771 Palestiniens vivant dans les villages de Deir Ballout, Raft et Az Zawiya se trouveront du côté ouest de la barrière (entre la Ligne verte et la barrière). Malgré la présence de Palestiniens répartis sur trois villages du côté est de la barrière, cette déviation aura un impact environnemental négatif considérable sur leurs terres. Selon le tracé révisé, la barrière avancera d'un kilomètre et demi au nord de la route 465 et englobera des terres et des oliveraies du village de Rantis. Le village de Beit Iksa et les terres environnantes, encerclés par la barrière sur trois côtés et bloqués au nord par la route 443, feront partie de l'enclave Biddu/Beit Surik (près de 46 321 personnes). La barrière encerclera le village d'Al Waladja, l'isolant ainsi de ses terres agricoles. Au sud, le tracé initial de nombreuses sections du mur, sur la Ligne verte, sera déplacé à l'intérieur de la Cisjordanie¹⁸.

¹⁷ Voir le site Web du Ministère israélien de la défense au : www.seamzone.mod.gov.il

¹⁸ Bureau de la coordination des affaires humanitaires, « Humanitarian implications of the April 2006 barrier projections ».

34. En février 2007, 58 % (408 km) de la barrière étaient achevés et 9 % étant toujours en chantier. Dans Jérusalem-Est occupée, 55 % étaient construits et 10 % étaient en chantier. En conséquence, près de 3 000 réfugiés bédouins vivant dans la région de Ma'ale Adumim pourraient être déplacés de force. Une fois construite, 80 % de la barrière se trouvera à l'intérieur des territoires palestiniens occupés et seulement 20 % suivant la Ligne verte. Par ailleurs, 575 kilomètres carrés (près de 10 % de la Cisjordanie) seront isolés dans la zone de jointure, entre la barrière et la Ligne verte. L'accès à la Cisjordanie et aux principaux moyens de subsistance pour les 60 500 Palestiniens qui vivent dans cette région s'en trouvera sérieusement compromis et 31 400 d'entre eux seront complètement encerclés par la barrière actuelle¹⁹.

35. Il est de plus en plus difficile pour les collectivités palestiniennes situées à l'est de la barrière d'atteindre leurs terres agricoles et leurs pâturages dans les zones fermées. Bien que le Gouvernement israélien ait souligné à maintes reprises que la barrière ne remettrait pas en cause la propriété de terres et l'accès des habitants à leurs moyens de subsistance²⁰, le régime des permis israélien et l'ouverture irrégulière des portes de passage nuisent gravement à l'agriculture palestinienne. Plus de 230 kilomètres carrés des terres les plus fertiles de Cisjordanie (près de 15 % des terres agricoles de la Cisjordanie) ont déjà été confisquées pour la construction de la barrière²¹ et le risque d'expropriation supplémentaire demeure très élevé, les exploitants agricoles palestiniens ne pouvant conserver l'accès à leurs terres.

Colonies de peuplement israéliennes

36. **Selon des sources militaires, l'Administration civile israélienne (c'est-à-dire l'administration militaire dans le territoire palestinien occupé) a affecté des milliers de dounams de terres palestiniennes dans la vallée du Jourdain à l'aménagement illégal de colonies et de bases militaires²². Entre-temps, Israël a autorisé la création d'une nouvelle colonie, Maskiot, dans la vallée du Jourdain, délivrant des autorisations pour les 30 premiers logements sur les 100 qui doivent y être construits. Les travaux n'ont pas encore commencé²³.**

37. En mars 2006, la population de colons israéliens en Cisjordanie s'élevait à 246 100. Son taux d'accroissement demeure élevé, de l'ordre de 5,1 %, contre 1,8 % pour l'ensemble de la population israélienne²⁴. Selon le Bureau de statistique de l'Autorité palestinienne, en janvier 2007, il y avait 260 000 colons, sans compter les quelque 200 000 dans la partie occupée de Jérusalem-Est.

38. **Les ordres militaires israéliens ont confirmé la confiscation de 1 328 dounams de terres dans la partie occupée de Jérusalem-Est, qui servaient à**

¹⁹ Bureau de la coordination des affaires humanitaires, « West Bank barrier route projections », juillet 2006.

²⁰ Résumé de la position légale du Gouvernement israélien (A/ES-10/248, annexe I).

²¹ Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, report on UNCTAD's Assistance to the Palestinian People, juillet 2006 (TD/B/53/2).

²² « Jordan Valley Short Takes », *Settlement Report*, vol. 17, n° 1 (janvier-février 2007).

²³ Déclaration de la présidence de l'Union européenne sur les relations israélo-palestiniennes (communiqué 544/2006 du 27 décembre 2006); voir : www.eu2006.fi/news_and_documents/cfsp_statements/vko52/fr_FR/1167231842225/

²⁴ « Population in Israel and West Bank settlements, 1995-2005 », *Report on Israeli Settlement in the Occupied Territories*, vol. 16, n° 5 (septembre-octobre 2006).

l'expansion de la colonie d'Almon près de Ma'ale Adumim, qui coupe en deux la Cisjordanie. À la mi-2006, le Gouvernement israélien a décidé d'autoriser le quasi-doublage de la taille de la colonie de Ramat Shlomo, dans la partie occupée de Jérusalem-Est, où devraient être construits quelque 2 000 logements²⁵. Environ 2 700 à 3 000 Bédouins Jahalin risquent d'être déplacés à nouveau avant la fin de 2007 pour permettre l'expansion de la zone E1 de Ma'ale Adumim et la construction de la barrière²⁶.

39. Quelque 3 500 logements étaient en chantier dans les colonies de Cisjordanie, en octobre 2006, contre 4 144 en octobre 2005²⁷. Auparavant provisoires, des avant-postes de Cisjordanie ont été pérennisés, notamment à Neve Erez, Nofei Prat, Palgei Mayim et Zayit Raanan, dans la zone de Ramallah²⁸.

Ressources naturelles, eau et environnement

40. La construction de la barrière a privé les Palestiniens de l'accès à 95 % de leurs ressources en eau (630 millions de mètres cubes sur 670 millions par année) en détruisant 403 puits et 1 327 citernes²⁹. Elle a coupé à leurs propriétaires l'accès à 136 puits, qui fournissent 44,1 millions de mètres cubes par année. Elle a conduit à la fermeture de 46 sources (23 millions de mètres cubes par année) et de 906 dounams d'aquifères (soit 99 % des nappes souterraines de la Cisjordanie)³⁰. En conséquence, plus de 7 000 familles palestiniennes qui vivaient de l'agriculture ont perdu leur moyen de subsistance²⁹ dans une région où les ressources en eau sont rarissimes et coûtent de plus en plus cher à mettre en valeur³¹. Selon le tracé le plus récent, la barrière enclavera 62 autres sources et puits dans la « zone charnière »³².

41. Tant sur le plan de la quantité que de la qualité, l'approvisionnement en eau et l'assainissement pour les Palestiniens dans le territoire palestinien occupé sont insuffisants, inefficaces et peu fiables. La consommation d'eau moyenne par habitant dans le territoire palestinien occupé se monte à 85 litres par jour (75 en Cisjordanie et 95 dans la bande de Gaza), ce qui est considérablement inférieur au seuil minimum préconisé par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), soit 150 litres. Seulement 45 % des services d'eau sont à la hauteur des normes de qualité de l'OMS, dans la bande de Gaza, où des teneurs élevées en chlorure et en nitrate sont fréquentes. En Cisjordanie, 87 % de la population est raccordée au réseau d'eau, tandis que 220 localités qui ne le sont pas collectent l'eau de pluie – ce qui expose leurs habitants à des maladies d'origine hydrique – ou achètent de l'eau au prix fort, ce qui les appauvrit.

²⁵ *Kol Ha'Zeman* (26 mai 2006).

²⁶ Rapport du Centre Badil pour la défense des droits civiques des Palestiniens et des réfugiés de Palestine, 7 mars 2007.

²⁷ Rapport de La paix maintenant, publié dans *Ha'aretz* (3 octobre 2006).

²⁸ *Yediot Aharonot* (16 novembre 2006).

²⁹ Données communiquées par le Bureau de statistique de l'Autorité palestinienne.

³⁰ Association agricole palestinienne, « Impact of occupation and globalization on the agricultural sector in the Occupied Palestinian Territories », communication au Forum social mondial de 2007, à Nairobi (du 20 au 25 janvier 2007).

³¹ PNUD, « Water rights in the Occupied Palestinian Territory », *Rapport sur le développement humain*, New York, 2006.

³² Applied Research Institute – Jerusalem, « The Effect of the Israeli Segregation Wall on the Palestinian Natural Resources », octobre 2006 (www.poica.org/editor/case_studies/view.php?recordID=929).

42. Les colonies israéliennes et le comportement des colons fragilisent l'environnement, comme en atteste la destruction, en 2006, de centaines d'arbres fruitiers, qui ont été brûlés, abattus ou arrachés. Parfois, les colonies déversent leurs eaux usées sur des terres agricoles palestiniennes, touchant les villages cisjordanien de Yatta, Wadi Fukin et Nahhaline³³.

43. Les pratiques des colonies israéliennes sont certes la cause première de la détérioration de l'environnement, mais la faiblesse et le morcellement de la gestion des eaux usées et des déchets y ont leur part. L'absence de services d'élimination des déchets solides favorise le brûlage, et la fumée qui s'en échappe constitue le principal facteur de pollution pour 48,4 % des foyers qui y sont exposés dans le territoire palestinien occupé²⁹.

Crise budgétaire palestinienne

44. La situation budgétaire de l'Autorité palestinienne était déjà jugée très difficile à la fin de 2005. Et elle s'est détériorée à la suite de la victoire du Hamas lors des élections législatives de janvier 2006. Ces résultats électoraux ont conduit les donateurs à réviser leurs politiques à l'égard de l'Autorité palestinienne. En mars 2006, certains donateurs, parmi les plus importants, ont décidé de tourner le dos à l'Autorité palestinienne tant qu'elle ne professerait pas son attachement aux trois principes énoncés par le Quatuor le 30 janvier 2006, à savoir renoncer à la violence, reconnaître Israël et accepter les ententes et obligations antérieures, dont la Feuille de route. Israël, quant à lui, a bloqué le versement des recettes de l'Autorité palestinienne au titre des douanes et de la taxe à la valeur ajoutée (TVA), qui se montaient à environ 60 millions de dollars par mois, non compris les intérêts, soit environ la moitié du budget mensuel de l'Autorité palestinienne. Par l'intermédiaire du Quatuor et d'autres circuits, l'Organisation des Nations Unies s'est efforcée de faciliter le déblocage des recettes palestiniennes au titre des douanes et des taxes au moyen de mécanismes convenus; à la suite de la rencontre entre Mahmoud Abbas et Ehoud Olmert en décembre 2006, Israël a autorisé le virement de 100 millions de dollars, qui a eu lieu en janvier 2007. L'Organisation des Nations Unies considère qu'il s'agit là d'un premier pas encourageant et invite à la reprise des virements réguliers convenus entre les parties.

45. Selon le Fonds monétaire international (FMI), les ressources financières de l'Autorité palestinienne ont baissé de 60 %, passant de 1,2 milliard de dollars au troisième trimestre de 2005 à 500 millions à la même période en 2006³⁴. Ce recul a fragilisé considérablement les institutions palestiniennes, notamment celles qui assurent les services publics élémentaires et la sécurité, et toutes ont pratiquement cessé de verser les traitements des 165 000 fonctionnaires de l'Autorité palestinienne (qui font vivre environ le quart de la population palestinienne).

46. La cessation de ces traitements a été compensée en partie par la distribution d'allocations en espèces aux fonctionnaires et aux personnes en situation de très grande précarité. En gros, c'est l'équivalent de 40 % des traitements qui ont été versés par l'entremise du mécanisme international temporaire de la Commission européenne et des comptes présidentiels en 2006³⁵. En outre, la communauté

³³ Voir Foundation for Middle East Peace in « Settlement Timeline », *Settlement Report*, vol. 16, n° 4 (juillet-août 2006), et vol. 17, n° 1 (janvier-février 2007).

³⁴ FMI, *West Bank and Gaza: Recent Fiscal and Financial Developments*, octobre 2006.

³⁵ FMI, *Mission Statement*, 17 décembre 2006.

internationale a apporté quelque 450 millions de dollars, soit 15 % du PIB et 90 % des recettes de l'État pour l'année, sous forme d'assistance humanitaire directe en faveur des Palestiniens, relayée en cela par des organismes des Nations Unies et des ONG. Ensemble, ces mesures ont aidé à atténuer les effets de la crise budgétaire de l'Autorité palestinienne en 2006.

Santé publique et insécurité alimentaire

47. En vertu du mécanisme international temporaire, qui a permis le versement d'allocations et la prise en charge des coûts non salariaux dans le secteur de la santé, les personnels soignants ont reçu en moyenne jusqu'à 60 % de leurs traitements d'avril 2006 à janvier 2007. Il n'empêche qu'en raison de la crise budgétaire, le système de santé n'a pas été en mesure d'assurer les soins habituels, notamment parce qu'aucune dotation nouvelle n'a été versée en 2006. Les établissements hospitaliers souffrent d'un manque de fournitures, d'entretien, de produits de nettoyage et des conditions d'hygiène nécessaires pour lutter contre les infections.

48. La grève de 15 semaines déclenchée par les fonctionnaires pour cause d'arriérés de traitement a paralysé encore davantage les services de santé et alourdi le fardeau des dispensaires dont le fonctionnement est assuré par des organisations internationales ou des ONG. D'autre part, l'hôpital Augusta Victoria, dans la partie occupée de Jérusalem-Est, qui accueille les Palestiniens cisjordanien, a vu le nombre de malades hospitalisés reculer de 30 %, en raison de la barrière et des restrictions imposées de ce fait à la circulation des personnes³⁶.

49. Les services de santé en matière de procréation, dont les soins néonataux, périnataux et postnatals, ont pâti des longues fermetures, de la crise budgétaire au Ministère de la santé et des incessantes interventions militaires israéliennes. Les services de santé primaire et secondaire ont tous deux reculé, surtout dans la mesure où, dans l'immense majorité des services d'accouchement et de néonatalogie (qui réalisent 80 % des accouchements dans six hôpitaux publics en Cisjordanie et dans la bande de Gaza), il est impossible d'assurer l'entretien courant. Les mères qui ont des complications postnatales peuvent se trouver en situation de précarité, lorsqu'elles quittent trop tôt l'hôpital, faute de personnel et d'espace. L'obstétrique d'urgence est désormais prioritaire.

50. Cinq dispensaires mobiles de l'UNRWA proposent désormais les seuls soins dans la « zone charnière » et les villages frontaliers, accueillant 11 200 patients par mois en 2006. Des contraintes logistiques ont empêché la création de cinq antennes sanitaires dans les régions rurales isolées.

51. L'insécurité alimentaire touche tout particulièrement les femmes et les enfants. Selon une étude réalisée par l'UNRWA en septembre 2006, 57,5 % des enfants de 6 à 36 mois et 44,9 % des femmes enceintes dans la bande de Gaza étaient atteints d'anémie. Et 22 % des enfants de moins de 5 ans présentaient une carence en vitamine A³⁷, 20 % des signes de carence en iode (32 % en Cisjordanie et 3 % dans la bande de Gaza), et 4,1 % une carence avérée en vitamine A (rachitisme) dans la bande de Gaza. La prévalence croissante de maladies non transmissibles telles que

³⁶ Rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés (A/61/529-S/2006/826), par. 67.

³⁷ L'OMS considère qu'un problème important de santé publique se pose lorsque la prévalence dépasse 20 %.

le diabète sucré, les maladies cardiovasculaires et les cancers représente une évolution épidémiologique qui sollicite encore plus des moyens humains et financiers déjà limités.

52. Il est significatif que 65 % des ménages recourent à l'emprunt informel pour assurer leur subsistance³⁸. Selon les données recueillies, la majorité d'entre eux ont une qualité de vie inférieure : leur apport calorifique est moindre, leur dépendance économique s'accroît et ils sont davantage tributaires de l'assistance. Le recul du produit intérieur brut par habitant a entraîné une diminution de 8 % de la consommation alimentaire. Par ailleurs, les ménages palestiniens réutilisent les eaux usées dans une proportion de 45,3 %, contre 44,7 % en 2005 et 39,3 % en 1990²⁹.

53. La santé mentale dans le territoire palestinien occupé est un sujet de préoccupation croissante. Les données sont certes incomplètes mais des études locales ont montré que des facteurs de stress telles les fortes restrictions imposées à la liberté de circulation et la difficulté de scolariser les enfants ou de se faire soigner sont le lot quotidien de la population. Une personne sur quatre dit souffrir de tension nerveuse.

Jeunesse et éducation

54. La grève des fonctionnaires a perturbé le secteur de l'enseignement. La majorité des écoles publiques ont fait l'objet de fermetures partielles ou totales, qui ont concerné environ 70 % des élèves³⁹.

55. Pendant l'année scolaire 2006-2007, aucun étudiant de la bande de Gaza n'a pu se rendre dans les centres de formation technique en Cisjordanie, faute d'autorisation de déplacement. Seulement 10 étudiants en avaient fait la demande, contre 277 qui avaient été refusés pendant l'année scolaire précédente.

56. Bien que les résultats des examens de l'année 2005/06 aient été meilleurs que ceux de l'année précédente, le niveau scolaire a continué de baisser. En Cisjordanie, 50 % seulement des élèves de quatrième année ont réussi l'examen de mathématiques, et seulement 56 % l'examen de sciences.

57. Les bouclages internes ont empêché les enseignants de la bande de Gaza de se rendre dans les établissements scolaires. Depuis octobre 2000, les écoles de l'UNRWA ont perdu 277 973 jours, pour un coût de 5 559 460 dollars. Pendant l'année 2005/06, les enseignants de l'UNRWA, dont ceux du Centre de formation de Gaza, ont perdu au total 13 674 jours de travail, contre 56 000 au cours de la période précédente, ce qui représente donc une amélioration.

Indicateurs économiques

58. Le taux de chômage a atteint 30 % au troisième trimestre de 2006, contre 29,4 % à la fin 2005, touchant 265 000 Palestiniens et les personnes à leur charge⁴⁰. Ce taux semble relativement stable au regard de la situation de crise mais une

³⁸ CNUCED, TD/B/53/2, p. 6.

³⁹ UNICEF, « Six months without pay spark teachers' strike in Gaza and West Bank », New York, 5 septembre 2006.

⁴⁰ Lorsqu'une crise s'enlise, la définition normale du chômage peut ne pas convenir car beaucoup de sans-emploi ne sont pas demandeurs d'emploi. Le chômage est défini ici de façon moins rigoureuse : on ajoute au nombre total des sans-emploi (selon les normes de l'OIT) le nombre total de ceux qui ne recherchent pas activement un emploi (communément appelés « inactifs »).

analyse plus poussée fait apparaître des écarts entre la Cisjordanie et la bande de Gaza, cette dernière enregistrant une augmentation de 2,2 %⁴¹. Chez les réfugiés, le taux de chômage est plus élevé (32,7 % en novembre 2006) et augmente rapidement⁴². Au cours du premier semestre de 2006, il a progressé de 5,7 points par rapport à la même période en 2005²⁹. Les jeunes (de 20 à 24 ans) présentent les taux de chômage les plus élevés : 32,3 % en Cisjordanie et 53,7 % dans la bande de Gaza. Bon an mal an, 44 000 jeunes entrent dans le monde du travail⁴². Il faut noter toutefois que les taux pour l'exercice 2005-2006, bien qu'ils semblent être restés relativement stables, sont passés du simple au double depuis 1999. Qui plus est, les revenus tirés de l'emploi structuré auront sans doute reculé, ce qui explique la recrudescence de la pauvreté.

59. Selon les estimations, 64 % des Palestiniens dans le territoire palestinien occupé sont pauvres⁴². L'appauvrissement le plus marqué est survenu dans la bande de Gaza où 87,7 % des ménages vivent sous le seuil officiel de la pauvreté⁴³. Dans l'ensemble du territoire palestinien occupé, le nombre de Palestiniens vivant dans la misère, qui a augmenté de 64,3 %, s'élève à 1 069 200 personnes⁴³. À la fin du deuxième trimestre de 2006, le nombre de Palestiniens pauvres s'élevait à 2,1 millions, contre 1,3 million à la fin de 2005²⁹.

60. Le PIB palestinien a reculé d'environ 8 % au troisième trimestre de 2006, par rapport à la même période en 2005. Cette diminution a été considérablement inférieure aux prévisions, essentiellement en raison des apports à la fois publics et privés, notamment l'augmentation de l'aide humanitaire. La bande de Gaza, où les fermetures ont été les plus nombreuses et où le taux de chômage est le plus élevé, a été la plus durement touchée.

61. La pauvreté, les fermetures et les pertes de terres sont à l'origine de la crise du logement en Palestine, qui risque de s'exacerber : 401 867 ménages dans le territoire palestinien occupé devront se construire un nouveau logement au cours des 10 prochaines années. Selon les statistiques officielles toutefois, seulement 117 909 ménages y parviendront.

62. Selon le Fonds monétaire international, le secteur bancaire dans le territoire palestinien occupé se porte encore bien, malgré la morosité de l'économie. Les dépôts du secteur privé ont poursuivi leur lente expansion en 2006, et les banques ont continué d'octroyer des crédits³⁵.

63. Deux aspects des contrôles exercés par les Israéliens sur l'économie palestinienne ont été évoqués ci-dessus : d'une part, l'intensification des bouclages dans la bande de Gaza et en Cisjordanie et dans les environs, et, d'autre part, la rétention des recettes au titre des douanes et de la TVA depuis le premier trimestre de 2006. En outre, une nouvelle série de contrôles financiers extérieurs a été instituée avec la mise en œuvre du mécanisme international temporaire de la Communauté européenne. Ces contrôles visent à contourner les circuits officiels de l'Autorité palestinienne tout en permettant le fonctionnement des institutions publiques et l'acheminement de l'aide aux plus démunis.

⁴¹ Bureau de la coordination des affaires humanitaires, *Humanitarian Monitor* (novembre 2006).

⁴² UNRWA, *Prolonged crisis in the Occupied Palestinian Territories: socio-economic impacts of the new phase on refugees and non-refugees* (novembre 2006).

⁴³ UNRWA, *Prolonged crisis in the Occupied Palestinian Territories: recent socio-economic trends* (novembre 2006).

Condition de la femme

64. Une grande majorité de femmes (83 %) ne participe pas du tout à l'activité économique. Les plus jeunes vaquent aux tâches domestiques et sont les moins susceptibles de prendre part à la vie économique⁴⁴.

65. Dans la partie occupée de Jérusalem-Est, et en Cisjordanie où les bouclages et la barrière régissent la vie de la population, nombreuses sont les familles qui ne sont guère disposées à ce que leurs filles subissent l'humiliation de l'attente aux postes de contrôle ou aux points de passage à la barrière, où elles sont fouillées et harcelées par les soldats israéliens, ou à ce qu'elles marchent sur de longues distances pour éviter ce traitement dégradant. C'est ainsi que les familles incitent plutôt les jeunes filles à quitter l'école et à ne pas entreprendre d'études supérieures.

66. Le morcellement généralisé des communautés palestiniennes a exacerbé l'isolement des femmes; les femmes rurales représentent un groupe particulièrement vulnérable. La scolarisation des filles en milieu rural recule à chaque niveau. Les femmes, qui représentent 44,8 % des fonctionnaires en milieu rural, ont été particulièrement touchées par la grève des fonctionnaires et le non-versement des traitements, qui ont dévasté les campagnes, où le taux de pauvreté a franchi la cote d'alerte, atteignant 59,4 %.

67. Les mécanismes d'adaptation des familles étant à bout, les enfants et les femmes (notamment les femmes enceintes) sont devenus très vulnérables aux violences familiales et sexistes.

III. Golan syrien occupé

68. Le Golan syrien est sous occupation israélienne depuis 1967. Israël a empêché le retour de la population arabe qui en avait été expulsée en 1967. Au mois de mars 2007, 27 des 33 colonies israéliennes, vouées à l'agriculture, produisent du vin, de la viande bovine, des fruits et de l'eau minérale à l'intention des marchés israélien et étrangers en bénéficiant de conditions privilégiées qui défavorisent les produits agricoles des Arabes syriens⁴⁵.

69. En avril 2006, Israël a commencé la construction de trois nouvelles installations touristiques sur les basses terres qu'il occupe en bordure du lac de Tibériade⁴⁵. Matzok-Orvim est un nouveau quartier qui étend la colonie de Qela, où des appels d'offres pour la construction de colonies sur 300 dounams ont été lancés en 2006. En outre, 100 nouvelles familles devraient grossir les rangs de la colonie à l'été de 2007⁴⁶. Katzrin, la colonie la plus importante du Golan syrien occupé, accueille bon an mal an une centaine de nouveaux habitants⁴⁷. Le 2 juillet, la colonie d'Avne Eitan dans le Golan méridional a annoncé l'arrivée de 20 familles de colons de Gaza, pour lesquelles elle compte construire 60 logements, et 40 encore pour d'autres nouveaux arrivants. Ses colons se voient octroyer une terre ayant une

⁴⁴ Rapport de l'Institut universitaire d'études de développement (IUED), juin 2005, Palestinian Public Perceptions (Report VIII) (www.unige.ch/iued/new/information/publications/pdf/ReportVIII_ES-EN.pdf).

⁴⁵ Données communiquées par la République arabe syrienne, Bureau du Premier Ministre, Commission de la planification publique.

⁴⁶ *Ma'ariv* (11 octobre 2006).

⁴⁷ *Washington Post* (30 octobre 2006).

superficie de 35 dounams⁴⁵. En décembre 2006, le Ministre de l'intérieur a fait savoir qu'il comptait faciliter la construction accélérée d'une colonie près de la frontière syrienne⁴⁸. Officiellement, Israël vise à doubler le nombre de ses colons sur les hauteurs du Golan dans un délai de 10 ans⁴⁹.

70. Le Ministère israélien de la santé finance un dispensaire dont le fonctionnement est assuré par la communauté arabe du Golan. Celle-ci administre et finance aussi cinq dispensaires, qui assurent des services de maternité et de néonatalogie, dont la vaccination. Lorsque cela est nécessaire, les patients arabes se font soigner dans les colonies israéliennes ou alors dans des hôpitaux centraux en Israël. En juin 2006, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a inauguré à Majdal Shams un centre médical spécialisé dans le diagnostic et les urgences et a mis à disposition deux ambulances, comblant ainsi des besoins qui avaient été constatés il y a longtemps⁵⁰.

71. Israël, qui a remplacé le programme d'enseignement syrien par le sien en 1967, administre à présent six écoles élémentaires, trois collèges et deux lycées pour les Arabes syriens.

72. La destruction par Israël des arbres fruitiers appartenant aux Arabes syriens s'est poursuivie. Israël capte toute l'eau provenant du Banayas, dont le débit annuel est estimé à 121 millions de mètres cubes d'eau⁵¹. Les hauteurs du Golan concourent pour le tiers à la consommation d'eau d'Israël, tandis qu'Israël vend l'eau plus cher aux Arabes syriens qu'à ses colons⁴⁵. Israël a confisqué des pâturages appartenant aux Arabes, a transformé les modes de production et de commercialisation et le mode d'utilisation des terres et supprimé les métiers ruraux et pastoraux traditionnels. L'élevage et le commerce du bétail par la population autochtone syrienne ont enregistré un recul. Le commerce des pommes, de l'huile d'olive, du miel, entre autres, par les Arabes syriens, est tributaire des marchés israéliens. Cette année, le Comité international de la Croix-Rouge a aidé à faire transporter sur le marché syrien 10 000 tonnes de pommes golanaïses produites par les Arabes⁵². Israël a facilité ce transport et subventionné les agriculteurs.

73. La main-d'œuvre arabe dans le Golan occupé se compose d'environ 6 500 travailleurs, dont 750 dans les services locaux. Par ailleurs, ils sont 3 200 à travailler en Israël dans l'agriculture et le bâtiment. Les perspectives d'emploi dans le bâtiment local restent limitées en raison des critères de la planification, qui imposent notamment des restrictions au logement destiné aux Arabes syriens.

⁴⁸ Foundation for Middle East Peace, « Golan Update », *Settlement Report*, vol. 17, n° 1 (janvier-février 2007).

⁴⁹ *Washington Post* (30 octobre 2006).

⁵⁰ « Majdal Shams Hospital » project, occupied Golan, déclaration du CICR en date du 20 juin 2006 (www.icrc.org/web/fre/sitefre0.nsf/htmlall/conference29-statement-200606?opendocument).

⁵¹ Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés (A/61/500), par. 84.

⁵² « Occupied Golan: ICRC supports local communities by transporting apples » (2 mars 2007). Voir <http://www.alertnet.org/thenews/fromthefield/220224/191cfd29ce6b306bf05478513bcd60e.htm>

IV. Conclusions

74. Les bouclages internes et externes, conjugués à la rétention d'une aide financière vitale pour l'Autorité palestinienne et au conflit qui s'est intensifié en 2006, ont aggravé de manière tangible la crise socioéconomique dans le territoire palestinien occupé. Tous les indicateurs sociaux et sanitaires font apparaître une détérioration des conditions d'existence, un morcellement du tissu social et de l'espace et la montée de la désespérance et des violences. Cette crise sur le terrain s'est accompagnée de l'affaiblissement des institutions palestiniennes, qui ont du mal à assurer en toute autonomie les services essentiels et le bien-être de la population palestinienne.

75. La crise a été atténuée en partie par des apports financiers internationaux plus importants qui ont transité par des circuits différents. Cette situation a amené l'équipe de pays des Nations Unies à lancer un appel commun en décembre 2006 en vue de recueillir 453 millions de dollars, soit le double du montant sollicité en 2005. Des pans de plus en plus importants de l'aide internationale destinée au développement à long terme sont consacrés aux secours d'urgence. Ces mesures toutes provisoires ont certes considérablement stabilisé la situation, mais il n'y pas lieu de penser qu'elles concourront à améliorer à long terme la situation socioéconomique dans le territoire palestinien occupé. Elles ne sauraient non plus se substituer à la responsabilité directe des parties locales ni à la relance d'un processus politique susceptible de traiter les causes profondes du conflit.
